



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Exercice 2024

Application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition
énergétique pour la croissance verte et selon l'article L.2224-5 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Les informations surlignées en bleu sont obligatoires au titre du décret



*Renouvellement d'un branchement d'eau rue du
Général Leclerc à Obernai*

Sous-sol particulièrement encombré de réseaux

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4. Nombre d'abonnés	5
1.5. Eaux brutes.....	6
1.6. Le bilan hydraulique.....	7
2. LES DONNÉES FINANCIÈRES	13
2.1. Modalités de tarification.....	13
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3. Bilan financier de la collectivité.....	17
2.4. Bilan financier du délégataire	18
3. FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS	20
3.1. Montants financiers.....	20
3.2. État de la dette du service.....	20
3.3. Amortissements	20
3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4 INDICATEURS DE PERFORMANCES	22
4.1. Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	22
4.2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	25
5 ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMENE DE L'EAU.....	25
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	28
6.1. Consultation des services de la Communauté de Commune.....	28
6.2. Délégation de Service Public (DSP)	29
6.4. Les travaux engagés en 2023	35
7 ORIENTATION POUR L'AVENIR	37
ANNEXES	39

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

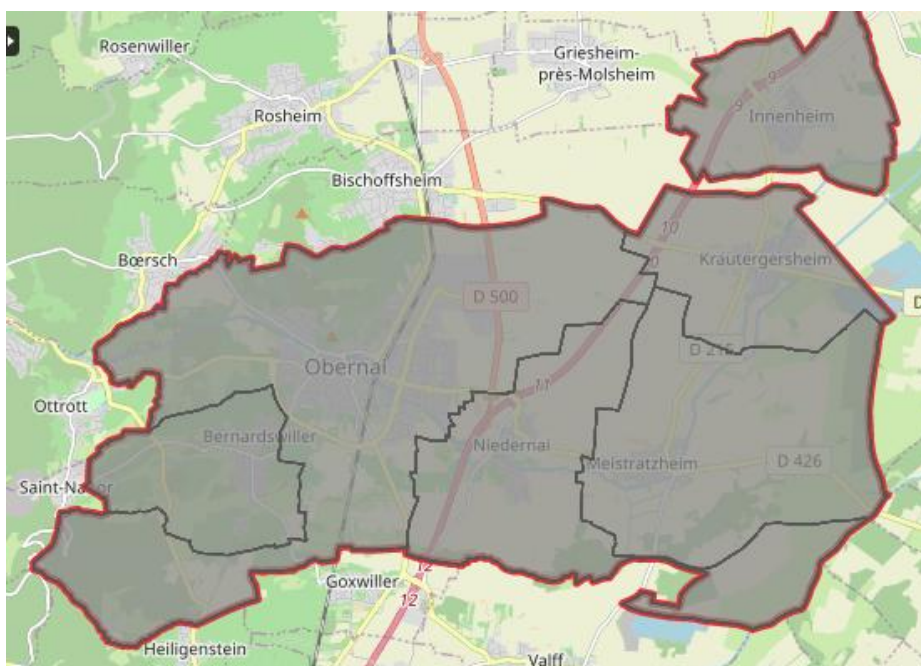
1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE
- **Caractéristiques** : EPCI à fiscalité propre - Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - **BERNARDSWILLER**
 - **INNENHEIM,**
 - **KRAUTERGERSHEIM,**
 - **MEISTRATZHEIM,**
 - **NIEDERNAI,**
 - **OBERNAI,**



- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : **23 novembre 2016** Non

1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- ◆ Nom du prestataire : **SUEZ Eau France**
- ◆ Date de début de contrat : **01/01/2017**
- ◆ Date de fin de contrat initial : **31/12/2031**
- ◆ Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2031**
- ◆ Nombre d'avenants et nature des avenants : **3**

L'avenant n°1 du 01/06/2018 a pour objet :

- L'avancement du calendrier de rénovation des réservoirs,
- La correction d'une erreur matérielle sur le prix de l'eau,
- L'intégration de travaux complémentaires pour la mise aux normes des stations de reminéralisation.

L'avenant n°2 du 01/01/2019 a pour objet :

- La modification des conditions de reversement de la surtaxe intercommunale.

L'avenant n°3 du 11/06/2019 a pour objet :

- La modification du contrat pour prendre en compte la RGPD.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **20 082** habitants au 31/12/2024 (19 960 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau de la taxe sur la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **6 217** abonnés au 31/12/2024 (6 174 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **41.83 abonnés/km** au 31/12/2024 (41.07 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **3,23 habitants/abonné** au 31/12/2024 (3,23 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **195.88 m³/abonné** au 31/12/2023 (210.10 m³/abonné au 31/12/2022).

1.4.1. Branchements

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements						
Matériau branchement avant compteur	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Acier fer noir galvanisé	1 336	1 334	1 315	1 299	1 281	-1,4%
Amiante ciment	2	2	2	2	2	0,0%
Cuivre	39	39	40	40	39	-2,5%
Fonte	61	61	61	62	62	0,0%
Inconnu	84	89	88	94	89	-5,3%
PE bandes bleues	2 812	2 886	2 966	3 014	3 044	1,0%
PE noir ou autres	194	193	189	186	183	-1,6%
PVC	1 445	1 439	1 428	1 420	1 421	0,1%
Visités mais indétectables	44	44	44	43	42	-2,3%

Les branchements hors territoire de la CCPO sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Branchements et Compteurs hors secteur		
Nom	Adresse postale	Adresse compteur
Maison forestière Vorbrück	Route du Mont Sainte Odile KLINGENTHAL	Route du Mont Sainte Odile 67210 OBERNAI
Ancienne Scierie	Route du Mont Sainte Odile KLINGENTHAL	Route du Mont Sainte Odile 67210 OBERNAI
Hôtel du Moulin	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Hôtel Clos des délices	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Naïades	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Restaurant La Schliff	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Schmitthausler	Chemin du réservoir BLAESHEIM	Route de Blaesheim 67880 INNENHEIM

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Les ressources exploitées ont deux provenances :

- **Les sources de montagne** situées dans la vallée de L'Ehn et au pied du Mont Sainte-Odile qui captent l'eau des grès vosgiens. Chaque source fait l'objet d'un repérage normalisé. Pour maintenir la qualité et la protection de la ressource, des travaux de protection des périmètres immédiats ont été réalisés.
- **Les forages en plaine** puisent l'eau dans la nappe alluviale du Rhin, situé dans la plaine à proximité de Krautergersheim et de Hindisheim.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile :

Volumes d'eau brute prélevés (m ³)							
Commune	Site	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
KRAUTERGERSCHEIM	FORAGE DE KRAUTERGERSCHEIM	545 021	683 483	760 945	752 854	632 266	- 16,0%
OBERNAI	STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	485 570	495 157	446 621	435 337	412 987	- 5,1%
SAINT-NABOR	STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	187 503	179 256	165 965	166 959	189 234	13,3%
Total des volumes prélevés		1 218 094	1 357 896	1 373 531	1 355 150	1 234 487	- 8,9%

Au total, le service public d'eau potable a prélevé 1 234 487 m³ pour l'exercice 2023 (1 355 150 m³ pour l'exercice 2022).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

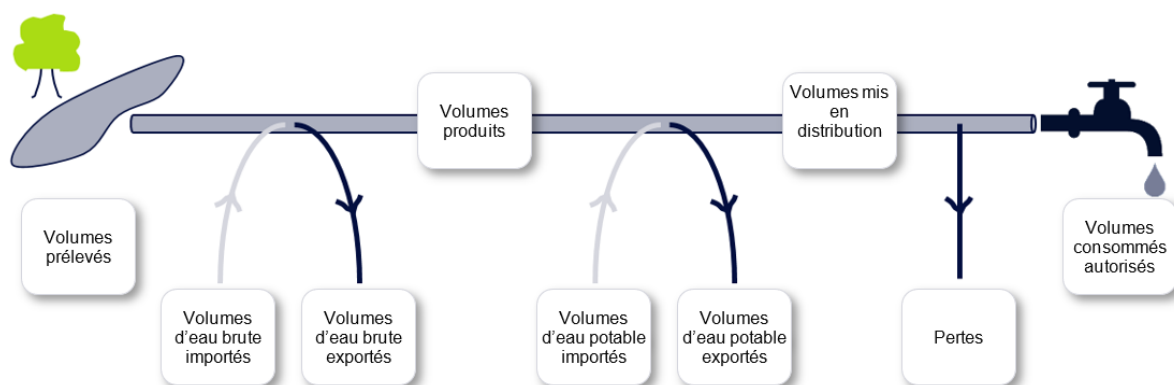
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service public d'eau potable achète de l'eau brute provenant du forage Breitenbruch de Hindisheim. Cette eau est traitée à la station de traitement du manganèse de Krautergersheim qui est opérationnelle depuis 2014.

Volumés d'eau brute importés et exportés (m³)							
Site	Provenance	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
FORAGE DE HINDISHEIM	Volume d'eau brute importé	-	-	397 224	381 713	321 760	- 15,7%

Commentaires : les volumés importés du forage d'Hindisheim, qui étaient précédemment comptabilisés en « volumés d'eau potable importés », sont maintenant comptabilisés en « volumés d'eau brute importés », puisqu'il ne s'agit pas d'un achat d'eau traitée, mais bien d'un achat d'eau brute.

1.6. Le bilan hydraulique



1.6.1. Achats d'eaux traitées

Volumés d'eau potable importés et exportés (m³)							
Site	Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
COMPTAGES RESERVOIR GLOECKELSBURG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	Volume d'eau potable importé	2 024	11 063	894	374	322	- 13,9%

1.6.2. Production

Au total, le service public d'eau potable a produit 1 552 359 m³ pour l'exercice 2024.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits ces dernières années. Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Volumes eau potable produits (m ³)							
Commune	Site	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
KRAUTERGERSHEIM	FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM	545 021	682 334	1 160 871	1 136 398	950 138	- 16,4%
OBERNAI	STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	485 570	492 820	445 456	435 337	412 987	- 5,1%
SAINT-NABOR	STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	187 503	178 536	165 245	166 959	189 234	13,3%
Total des volumes produits		1 218 094	1 353 690	1 771 572	1 738 694	1 552 359	- 10,7%

Commentaires : Depuis 2022, le volume produit au forage de Krautergersheim est l'addition des volumes prélevés aux forages de Krautergersheim et du volume importé d'Hindisheim, soit la sortie de la station de Krautergersheim.

Les eaux de services production de chaque site ont directement été déduites des volumes produits affichés dans le tableau ci-dessus

1.6.3. Les volumes d'eau potable importés et exportés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau potable importés et exportés (m ³)							
Site	Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
COMPTAGES RESERVOIR GLOECKELSBURG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	Volume d'eau potable exporté	7 373	2 888	10 599	14 138	3 305	- 76,6%
COMPTAGES RESERVOIR GLOECKELSBURG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	Volume d'eau potable importé	2 024	11 063	894	374	322	- 13,9%
FORAGE DE HINDISHEIM	Volume d'eau potable importé	393 557	359 741	0	-	-	-
STATION DE DEMANGANISATION KRAUTERGERSHEIM	Volume d'eau potable importé	- 2 118	- 2 448	0	-	-	-
STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	Volume d'eau potable exporté	40 920	41 008	42 777	41 886	27 761	- 33,7%
	Total volumes eau potable importés (B)	393 463	368 356	894	374	322	- 13,9%
	Total volumes eau potable exportés (C)	48 293	43 896	53 376	56 024	31 066	- 44,5%

Commentaires : à compter de 2022 la ligne « STATION DE DEMANGANISATION KRAUTERGERSHHEIM » apparait à 0, il s'agit des volumes de service de la station qui sont maintenant retirés au moment du calcul du rendement de réseau et non plus du volume importé.

1.6.4. Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Volumes mis en distribution (m³)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	1 214 146	1 353 690	1 772 130	1 717 026	1 548 198	- 9,8%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 218 094	1 357 896	1 776 415	1 719 629	1 550 894	- 9,8%
dont volumes de service production (A'')	3 948	4 206	4 285	2 603	2 696	3,6%
Total volumes eau potable importés (B)	394 062	368 356	1 031	273	249	- 8,8%
Total volumes eau potable exportés (C)	48 293	43 896	55 735	54 144	30 316	- 44,0%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 559 915	1 678 150	1 717 426	1 663 155	1 518 131	- 8,7%

1.6.5. Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés :** ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage :** ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau :** ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Volumes consommés autorisés (m³)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 241 057	1 287 943	1 270 113	1 259 002	1 217 773	- 3,3%
- dont Volumes facturés (E')	1 239 791	1 287 943	1 270 113	1 259 002	1 217 773	- 3,3%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	1 266	0	0	0	0	-
Volumes consommés sans comptage (F)	6 586	6 563	6 580	28 394	19 651	- 30,8%
Volumes de service du réseau (G)	9 910	15 218	7 979	9 760	6 688	- 31,5%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 257 553	1 309 724	1 284 672	1 297 156	1 244 112	- 4,1%

Commentaires : Le volume facturé correspond au volume relevé et de ce fait il prend en compte les volumes dégrévés.

Le volume de service réseau prend en compte les purges, les nettoyages de réservoirs, les rinçages du réseau et les trop-pleins de réservoirs.

Les volumes consommés sans comptage correspondent aux essais poteaux d'incendie, aux manœuvres d'extinction d'incendie, aux volumes techniques des communes (espaces verts, lavage voirie), aux nettoyages de réseau assainissement réalisés par Véolia pour le 1^{er} semestre 2024.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

1.6.6. La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'**indice linéaire de pertes** en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution.

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 559 915	1 678 150	1 717 426	1 663 155	1 518 131	- 8,7%
Volumes comptabilisés (E)	1 241 057	1 287 943	1 270 113	1 259 002	1 217 773	- 3,3%
Volumes consommés autorisés (H)	1 257 553	1 309 724	1 284 672	1 297 156	1 244 112	- 4,1%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	302 362	368 426	432 754	365 999	274 019	- 25,1%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	318 858	390 207	447 313	404 153	300 358	- 25,7%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	147,57	151,57	152,31	148,57	148,58	0,0%
Période d'extraction des données (jours) (M)	366	365	365	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	5,6	6,66	7,78	6,75	5,05	- 25,1%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	5,9	7,05	8,05	7,45	5,54	- 25,7%

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 257 553	1 309 724	1 284 672	1 297 156	1 244 112	- 4,1%
Volumes eau potable exportés (C)	48 293	43 896	55 735	54 144	30 316	- 44,0%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	1 214 146	1 353 690	1 772 130	1 717 026	1 548 198	- 9,8%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 218 094	1 357 896	1 776 415	1 719 629	1 550 894	- 9,8%
dont volumes de service production (A'')	3 948	4 206	4 285	2 603	2 696	3,6%
Volumes eau potable importés (B)	394 062	368 356	1 031	273	249	- 8,8%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	81,2	78,61	75,59	78,69	82,3	4,6%

Commentaires :

Les fluctuations du rendement de réseau sont liées principalement aux fuites sur les réseaux du territoire.

Depuis début 2023 nous avons mis en place un poste de chercheur de fuite dédié au secteur et renforcé nos équipes de travaux et réparations grâce à la mutualisation des services.

Les quantités d'eaux de service ont également fait l'objet d'une comptabilisation plus précise.

1.6.7. L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 257 553	1 309 724	1 284 672	1 297 156	1 244 112	- 4,1%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	147,6	151,6	152,3	148,6	148,6	0,0%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	24,2	24,5	24,1	24,9	23,5	- 5,7%
Valeur du terme fixe (N)	65	65	65	65	65	0,0%
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	0	0	0	0	0	-
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	69,84	69,89	69,82	69,98	69,7	- 0,4%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	81,2	78,61	75,59	78,69	82,3	4,6%

Commentaires : Une action forte, initiée en 2022, se poursuit en 2024 portant sur une surveillance accrue des réseaux du territoire. Les outils de télérelève, la sectorisation et l'organisation des travaux de réparation sont des piliers de la bonne maîtrise des pertes en eaux.

2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 sont les suivants :

DESIGNATION DE LA NATURE DE LA PRESTATION	
Accès au service	
Frais d'accès au service	63,30
Diverses interventions à votre domicile	
Fermeture du branchement	70,08
Réouverture de branchement	70,08
Relevé individuel convoqué suite à non relevé sur 2 périodes consécutives ou relevé individuel du compteur à la demande du client en dehors de tournée de relève	61,04
Forfait déplacement au domicile de l'abonné	55,39
Intervention en dehors des heures ouvrées du service à la demande de l'abonné	application d'une augmentation de 25% aux présents tarifs
Relevé du compteur en cas de refus de pose de télérelevé (si option télérelève retenu)	68,95
Vérification sur place d'un compteur de 15 à 20 mm à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	96,08
Etalonnage d'un compteur de 15 à 40mm sur un banc accrédité COFRAC (y compris renouvellement de compteur)	
Pour un compteur 15 mm	414,86
Pour un compteur 20 mm	434,07
Pour un compteur 30 mm à 40 mm	588,94
Pour un compteur > à 40 mm	Sur devis
Expertise de compteur (précédé obligatoirement d'un étalonnage qui seul fera foi car il sera le seul élément restant après démontage du compteur lors de l'expertise)	
Pour un compteur 15mm	531,29
Pour un compteur de 20 mm	551,64
Pour un compteur de 30mm à 40 mm	706,50
Pour un compteur > à 40 mm	Sur devis
Autres services clientèle	
Edition duplicata de facture (1 ^{ère} demande)	gratuit
Edition duplicata de facture (par demande supplémentaire)	7,00
Pénalités et infractions au règlement	
Pénalité pour retard de paiement facturée au jour de la deuxième relance	27,00
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement pour un client professionnel et collectivité (1)	45,22
Intérêts moratoires facturés à un client particulier, à compter de la 2 ^{ème} relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture.	Intérêt légal + 5 points
Intérêts moratoires facturés à une collectivité, administration et commune, à compter de la 2 ^{ème} relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture. (1)	Taux de refinancement de la BCE + 8 points
Intérêts moratoires facturés à un client professionnel à compter de la 2 ^{ème} relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture. (1)	Taux de refinancement de la BCE + 12 points

Pénalité pour rejet du moyen de paiement (TIP, chèque ou prélèvement) hormis pour les clients exonérés selon la réglementation en vigueur (pénalité par rejet)	2,60
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rdv	48.61
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rdv pris à la demande du client en dehors des heures ouvrées	59.91
Pénalité (2) journalière après envoi de la lettre prévue au règlement pour refus du client de laisser l'Exploitant accéder au compteur de 15 mm (notamment en vue d'un relevé convoqué ou du remplacement du compteur)	14.70
Pénalité (2) journalière après envoi de la lettre prévue au règlement pour refus du client de laisser l'Exploitant accéder au compteur supérieur à 15 mm (notamment en vue d'un relevé convoqué ou du remplacement du compteur)	35.04
Pénalité (2) pour manœuvre sur branchement ou compteur ou rupture de scellés	120.95
Pénalité (2) pour utilisation de l'eau à d'autres fins que celles prévues au contrat d'abonnement souscrit	240,78
Pénalité (2) journalière pour non mise en conformité par le client de ses installations privées, à l'expiration du délai de mise en conformité imparti par l'Exploitant	14.70
Pénalité (2) journalière pour vol d'eau sur un compteur de 15 mm	14.70
Pénalité (2) journalière pour vol d'eau sur un compteur supérieur à 15 mm	35.04
Pénalité (2) pour résiliation de l'abonnement aux torts du client (en dehors de la résiliation pour non paiement)	35.04
Remplacement de compteur de 15mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	123.21
Remplacement de compteur de 20mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	150.34
Remplacement de compteur de 30mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	273.56
Remplacement de compteur de 40mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	349.29
Intérêts moratoires facturés à une collectivité, administration et commune, à compter de la 2 ^{ème} relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture.	Taux de refinancement de la BCE + 8 points
Intérêts moratoires facturés à un client professionnel à compter de la 2 ^{ème} relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture.	Taux de refinancement de la BCE + 12 points
Pénalité pour rejet du moyen de paiement (TIP, chèque ou prélèvement) hormis pour les clients exonérés selon la réglementation en vigueur (pénalité par rejet)	2,60
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rdv	48.61
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rdv pris à la demande du client en dehors des heures ouvrées	59.91

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

Annuelle Semestrielle Trimestrielle Quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité :

Sans objet.

Part du délégataire :

Augmentation liée à l'application de la formule de révision prévue dans le contrat d'affermage

Recettes globales :

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de **1 217 773 m³** (1 259 002 m³/an en 2023).

Total des recettes liées à la facturation du service d'eau potable au 31/12/2024 : **2 692 972.00 €** (2 712 500 € au 31/12/2023) dont **657 522.00.00 €** perçues par la CCPO (690 716.00 € au 31/12/2023).

Réforme des redevances des Agences de l'Eau

La loi de finance 2024 a modifié structurellement les redevances des agences de l'eau à partir du XII^{ème} programme 2025-2030 avec notamment la mise en œuvre de redevances liées à la performance des services d'eau et d'assainissement. Ces nouvelles redevances sont dues par les collectivités qui peuvent les répercuter aux usagers par des contrevaleurs.

Les modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025 concernent toutes les factures émises à compter de cette date.

L'année 2025 reste une année de transition avec des redevance de performance calculées forfaitairement au regard de coefficients de performance maximums. Dès 2026, les critères de performance 2024 impacteront à nouveau la facture des usagers.

Les tarifs applicables au 01/01/2023, au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Prix du 1er janvier 2023 - 2024 -2025													
DESIGNATION	Quantité	Exercice 2023			Evolution %	Exercice 2024			Evolution %	Exercice 2025			Evolution %
		P.U.	Montants			P.U.	Montants			P.U.	Montants		
DISTRIBUTION de l'EAU :													
<i>§ Part du délégataire SUEZ</i>													
Abonnement annuel	2	26,82	53,64		-7,04	28,85	57,70		7,57	27,92	55,84		-3,22
Consommation	120	0,8049	96,59		-7,01	0,8656	103,87		7,54	0,8377	100,52		-3,22
<i>§ Part de la Collectivité CCPO:</i>													
Surtaxe Communautaire Eau	120	0,5500	66,00		0,00	0,5500	66,00		0,00	0,5500	66,00		0,00
ORGANISMES PUBLICS :													
<i>§ Agence de l'Eau :</i>													
Préservation des Ressources en Eau	120	0,0500	6,00		0,00	0,0500	6,00		0,00	0,0100	1,20		-80,00
Consommation eau potable	120									0,3900	46,80		
Performance eau	120									0,0660	7,92		
Lutte contre la Pollution	120	0,3500	42,00		0,00	0,3500	42,00		0,00				
Total HT			264,23				275,57				278,28		
TVA à 5,5 %			14,53				15,16				15,31		
Total TTC pour 120 m3 abonnement toutes taxes			278,76 €				290,73 €				293,59 €		
pour 1 m3			2,32 €				2,42 €				2,45 €		
par litre			0,232 Cts		-4,12		0,242 Cts		4,29		0,245 Cts		0,98
COLLECTE des EAUX USEES :													
<i>§ Part du délégataire Véolia / SUEZ</i>													
Abonnement annuel	2	12,90	25,79		-6,90	13,00	26,00			13,23	26,46		1,77
Consommation (collecte)	120	0,0901	10,81		-6,92	0,1100	13,20			0,1119	13,43		1,73
<i>§ Part de la Collectivité CCPO :</i>													
Surtaxe Communautaire Assainissement	120	0,3820	45,84		0,00	0,3820	45,84			0,5000	60,00		30,89
ORGANISMES PUBLICS :													
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2330	27,96		0,00	0,2330	27,96						
Total HT			110,40				113,00				99,89		
TVA à 10 %			11,04				11,30				9,99		
Total TTC pour 120 m3 abonnement toutes taxes			121,44 €				124,30 €				109,88 €		
pour 1 m3			1,01 €				1,04 €				0,92 €		
par litre			0,101 Cts		-2,40		0,104 Cts		2,35		0,092 Cts		-11,60
TRAITEMENT des EAUX USEES :													
<i>§ Part du délégataire SUEZ</i>													
Abonnement annuel	2	21,875	43,75		-8,51	23,690	47,38			23,840	47,68		0,63
Consommation (traitement)	120	0,6103	73,24		-20,74	0,7400	88,80			0,7448	89,38		0,65
<i>§ Part de la Collectivité SMBE :</i>													
Surtaxe Syndicale Assainissement	120	0,6400	76,80		-4,48	0,7100	85,20			0,7100	85,20		0,00
Performance système d'assainissement collectif	120									0,1380	16,56		
Total HT			193,79				221,38				222,26		
TVA à 10 %			19,38				22,14				22,23		
Total TTC pour 120 m3 abonnement toutes taxes			213,16 €				243,52 €				244,48 €		
pour 1 m3			1,78 €				2,03 €				2,04 €		
par litre			0,178 Cts		-12,16		0,203 Cts		14,24		0,204 Cts		0,40
total TTC			613,37 €				658,55 €				647,95 €		
			5,11 €		-6,76		5,49 €		7,37		5,40 €		-1,61
			0,511 Cts				0,549 Cts				0,540 Cts		

2.3. Bilan financier de la collectivité

Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'élève à 273 571,11 € et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est égal à 1 225 195,58 €.

A la clôture des comptes, le compte financier unique 2024 présente un résultat après affectation de 951 624,47 €.

2.3.1. L'exécution des sections

🟢 L'exécution de la section de fonctionnement (opérations réelles en € HT)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2023	276 148.50	114 291.91	41 %
2024	289 992.37	111 235.01	38 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2023	669 630.00	682 610.00	102 %
2024	669 630.00	699 290,81	104 %

🟢 L'exécution de la section d'investissement (opérations réelles en € HT)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2023	1 527 809.75	485 179.43	32 %
2024	1 650 312.61	907 106.31	55 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2023	33 550.00	86 758.07	259 %
2024	0.00	0.00	0 %

2.3.2. Etat des dépenses et recettes d'investissement par programme 2024 (en € HT)

Commune	Description	Dépenses HT
Bernardswiller	Rue de Goxwiller	575,25 €
Krautergersheim	Rue des Courlis	39 999,85 €
Obernai	Avenue des Champs Verts	45 174,00 €
Obernai	Rue du Général Leclerc – Plan Vélo	670 176,62 €
TOTAL GENERAL HT		755 925,72 €

2.3.3. Bilan de récupération de TVA

Le budget annexe de l'Eau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujetti à la TVA depuis 2017. Par conséquent la TVA est directement déduite sur les acquisitions.

2.4. Bilan financier du délégataire

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024			
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
en Euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	2 712 500	2 692 972	-0,7%
Exploitation du service	1 375 193	1 443 649	
Collectivités et autres organismes publics	1 117 562	1 070 455	
Travaux attribués à titre exclusif	138 384	99 158	
Produits accessoires	81 362	79 709	
CHARGES	2 724 279	2 641 446	-3,0%
Personnel	508 347	480 047	
Energie électrique	208 368	80 937	
Achats d'eau	51 084	51 656	
Produits de traitement	25 264	28 199	
Analyses	9 332	9 297	
Sous-traitance, matières et fournitures	231 395	274 584	
Impôts locaux et taxes	6 966	7 472	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	224 498	220 813	
• télécommunication, postes et télégestion	20 321	18 670	
• engins et véhicules	33 927	35 101	
• informatique	114 121	117 055	
• assurance	11 901	12 107	
• locaux	16 244	14 309	
Ristournes et redevances contractuelles	4 630	0	
Contribution des services centraux et recherche	52 511	53 450	
Collectivités et autres organismes publics	1 117 562	1 070 455	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	97 275	104 618	
• fonds contractuel	30 708	33 026	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	81 431	87 578	
• fonds contractuel	75 551	81 254	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	15 091	18 054	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	-4 935	47 196	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-6 777	-7 189	
Résultat avant impôt	-11 779	51 526	
Apurement des déficits antérieurs	0	13 600	
Impôt sur les sociétés (calcul normalif)	0	9 482	
RESULTAT	-11 779	28 445	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

Détail des produits

en Euros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	2 712 500	2 692 972	-0,7%
Exploitation du service	1 375 193	1 443 649	5,0%
• Partie fixe facturée	328 024	353 559	
• Partie proportionnelle facturée	997 978	1 024 141	
• Cession d'eau facturée	40 054	46 747	
• Variation de la part estimée sur consommations	9 137	19 202	
Collectivités et autres organismes publics	1 117 562	1 070 455	-4,2%
• Part Collectivité	690 716	657 522	
• Redevance pour la préservation de la ressource en	62 792	59 775	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	364 053	353 159	
Travaux attribués à titre exclusif	138 384	99 158	-28,3%
• Branchements	138 384	99 158	
Produits accessoires	81 362	79 709	-2,0%
• Facturation et recouvrement de la redevance	24 675	42 073	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	-5 495	23 607	
• Autres produits accessoires	62 181	14 028	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	334 315.27	755 925.72
Montant financiers HT des études	2 330.16	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

3.2. État de la dette du service

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		803 972.04	655 438.04
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	148 534.00	151 180.59
	en intérêts	14 538.04	11 891.45

Etat de l'endettement et des emprunts - exercice 2024

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget EAU

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
20346006	EAU 25 TRAVAUX NIEDERNAI	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.42	0.00	0.00
60212803	EAU 24 RENEGO EAU 20+23	81 286.20	81 286.20	60 964.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
88290028765	EAU 22 AMELIORATION ET PERENNITE EAU	42 189.68	42 189.68	42 189.68	42 189.68	42 189.68	10 547.15	0.00	0.00	0.00	0.00
9131240	EAU 21 TRAVAUX 2012	17 953.64	17 953.64	17 953.64	17 953.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget EAU		163 072.04	163 072.04	142 750.30	81 785.84	63 832.20	32 189.67	21 642.52	21 642.42	0.00	0.00

3.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **319 420.08 €**.

3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

COMMUNES	Adresse	Programme	TRAVAUX 2025
			Montant HT
Bernardswiller	Rue de Goxwiller		61 141 €
Krautergersheim	Rue des Jardins		126 244 €
Niedernai	Rue des Pierres		207 161 €
Obernai	Rue de Sélestat		204 578 €
	Itinéraire Cyclable		37 212 €
	Itinéraire Cyclable - Parvis Freppel		314 216 €
TOTAL HT			950 552 €

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettent de faire figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2023	2024	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	19 960	20 082	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	6 174	6 217	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	148,57	148,58	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,42273	2,48883	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	97,1	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	78,69	82,3	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113	113	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	-	-	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	7,45	5,54	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	6,75	5,05	m ³ /km/j	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2024	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,38	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	4,99	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,7	%	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	0	%	A

*

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	99,8
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	87,1
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	70
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	113

4.2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0.81	0.00	0.42	1.2	0.52

Au cours des 5 dernières années, 2.95 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.38 % (0.45 % en 2023).

LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	155 419
Régularisations de plans	101
Situation actuelle	155 520

Toutefois, le réseau de distribution est de 148.6 km.

La répartition par commune des variations sur les canalisations		
Commune	Motif	ml
BERNARDSWILLER	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	13 982
BISCHOFFSHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	1 173
BLAESHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	1 200
BOERSCH	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	495
HINDISHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	3 611
INNENHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	11 515
KRAUTERGERSHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	17 625
MEISTRATZHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	12 354
NIEDERNAI	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	12 151
OBERNAI	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	70 476
OTTROTT	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	7 931
SAINT-NABOR	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	2 906

Commentaire : 17.43 km de conduite sont à l'extérieur du territoire de la CCPO

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

16 771.14 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0138 €/m³ pour l'année 2024 (0.0047 €/m³ en 2023).

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	14,75	22,25	50,9%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	28 965,16	42 899,41	48,1%
Créances irrécouvrables (€)	5 867,75	16 771,14	185,8%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'année N-1	13 523,18	18 560,07	37,2%
CA TTC hors travaux de l'année N -1	2 531 655,42	2 661 784,67	5,1%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	2 661 784,67	2 676 409,44	0,5%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,22	0,63	184,3%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0,53	0,7	30,5%

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	0.00

6 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

6.1. Consultation des services de la Communauté de Communes

Dans le cadre de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées, les services de la Communauté de Communes ont été sollicités selon le tableau de synthèse par commune ci-dessous :

	Avis sur document administratif CCPO								
	Projet	PLU	AT	CU	DP	PA	PC	PD	Total
Bernardswiller		1		2		1	4		8
Innenheim		1		1	1		4		7
Krautergersheim		1					8		6
Meistratzheim		1			5	2	9	2	19
Niedernai		1			4		2	1	8
Obernai		1		3	16	3	35	3	61
									111

Demande de branchements eau et assainissement réalisée	30
Demande de branchements eau et assainissement en attente	1
Réponse DICT / DR	
Demande de renseignement sur branchement assainissement	38

Nombre d'avis formulés par le service en 2024	180
--	------------

6.2. Délégation de Service Public (DSP)

Le 1^{er} janvier 2017 marque le début d'un nouveau contrat de DSP pour l'exploitation du service d'eau potable avec la société SUEZ EAU FRANCE pour une durée de 15 ans.

En plus de l'exploitation du service d'eau potable de la collectivité, le contrat de délégation de service public intègre la réfection des réservoirs, la télérelève des compteurs, la modification des matériaux de filtration des stations de traitement d'eau potable et la mise en place d'un nouveau SIG plus performant.

🌱 Mise en place de la télérelève des compteurs

Le renouvellement de l'ensemble du parc de compteurs du périmètre a démarré en 2017 et s'est poursuivi en 2020. Les antennes de transmission des données sont opérationnelles depuis le 2^{ème} trimestre 2017.

Ces nouveaux équipements permettent à chaque abonné de suivre sa consommation en temps réel et de détecter d'éventuelles fuites. Ils permettent également à l'exploitant de déterminer le rendement du réseau par secteur géographique, en s'appuyant sur les données des compteurs de sectorisation installés les années précédentes.

La connaissance de ces rendements permettra ainsi à la collectivité d'orienter le programme de renouvellement des canalisations.

🌱 Mise en place d'un nouveau SIG

Un nouveau Système d'Information Géographique (SIG) a été mis en place pour la visualisation et le suivi des données patrimoniales et d'exploitation du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes. Il permet notamment de visualiser en temps réel les interventions sur le réseau, les consommations des réservoirs et recense toutes les données techniques du réseau d'eau potable de la collectivité (coordonnées, altimétrie, diamètre, matériaux des canalisations, fiche d'essais des poteaux incendie...).

Accessible à la collectivité, le nouveau SIG est mis à jour au fur et à mesure par le délégataire.

🌱 Travaux de réfection des réservoirs

Un planning de rénovation des ouvrages de stockage a été défini dans le contrat de délégation sur un programme de 940 000 € HT et selon le calendrier suivant :

- 2020 : Electrification du réservoir Mont National et du Kilbs à Obernai,
- 2021 : Réfection réservoir de Bernardswiller,
- 2021 : Réfection du réservoir du Mont National,
- 2022 : Réfection du réservoir du Kilbs,
- 2026 : Réfection des réservoirs Plaine 1 et 2.

En réalité ce planning a été adapté pour répondre aux enjeux d'exploitation.

Travaux de réfection du réservoir du Kilbs finalisés en 2024 :

- Travaux extérieurs :



Un point d'arrêt a été réalisé sur la réfection des réservoirs.

L'enveloppe budgétée a été atteinte sans que les réservoirs Plaine 1 et Plaine 2 aient bénéficié d'une réfection.

Un chiffrage des travaux restant à réaliser sera à définir ainsi que la programmation de ces travaux.

6.3. Ressources

Par arrêté préfectoral du 24 février 2014, une enquête publique a été prescrite du 7 avril 2014 au 12 mai 2014 inclus, en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine incluant la déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement et l'établissement des périmètres de protection ainsi que l'enquête parcellaire des sources et des réservoirs. Arrêté pris le : 05/02/2015.

💧 **Reconquête de la qualité de la ressource de Krautergersheim**

Le forage de Krautergersheim a fourni en 2024 **632 266 m³** représentant **40.7 % des besoins actuels en eau potable.**

La ressource est sensible aux pollutions diffuses, essentiellement aux nitrates. Le Préfet du Bas Rhin a classé « Grenelle » le forage de Krautergersheim en 2008 celui-ci étant prioritaire pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Neuf autres captages Bas-Rhinois sont également classés « Grenelle ». Ce classement implique la mise en œuvre d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau, la CCPO devant justifier auprès des services de l'Etat de la réalisation de ces actions.

Pour le volet agricole, un diagnostic a été réalisé sur toute l'Aire d'Alimentation de Captage. Il sert de base de réflexion pour l'élaboration du prochain plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Avant même le classement en forage « Grenelle », en 2006 et 2007, la Communauté de Communes engageait des mesures pour préserver la qualité de sa principale ressource en eau par le soutien financier pour la mise en place de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN). Devenue obligatoire en 2008, cette mesure a été complétée par la mise en place de sous semis de maïs.

La culture de maïs couvre une grande partie de la surface cultivée de l'aire d'alimentation du forage. L'opération de sous semis de maïs consiste en l'implantation de sous semis dans les parcelles de maïs incluses dans l'aire d'alimentation du forage de Krautergersheim au stade 6-8 feuilles du maïs. La dose de semis pour le ray-grass se situe entre 10 et 15 kg/ha.

L'accord des exploitants des parcelles de maïs pour l'implantation du sous semis est obtenu par la Communauté de Communes. Le ray-grass permet de maintenir une couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs. Cette couverture réduit le risque de lessivage des nitrates excédentaires vers la nappe phréatique.



Plantation de ray-grass sous semis de maïs



Maintien de la couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs

En 2023, l'opération sous semis maïs a concerné **35 ha dans l'aire d'alimentation**. **4 agriculteurs** ont participé à la démarche.

En 2024, du fait de conditions météorologiques, les opérations sous semis maïs n'ont pu être réalisées. Les parcelles n'étaient pas accessibles aux engins agricoles.

Les problèmes de qualité et de quantité d'eau sont une des priorités constantes portées par les élus du territoire en charge de la production et de la gestion de la ressource en eau.

Les actions précitées ont été réalisées mais les conséquences positives sur la ressource peuvent difficilement être mesurées en raison de la migration très lente des nitrates dans le milieu (45 cm/an).

💧 Etudes préalables à la révision de la DUP du forage de Krautergersheim

Fin 2017, la CCPO a attribué au bureau d'études GINGER BURGEAP la réalisation des études de vulnérabilité et d'incidence préalables à la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du forage de Krautergersheim.

Le bureau d'études et son sous-traitant, le cabinet ENVILYS chargé du diagnostic agricole, ont présenté au comité de suivi le rendu final de l'étude préalable à la révision de la DUP le 7 octobre 2020. Les résultats du diagnostic agricole sont riches d'enseignements.

Le rapport définitif a été transmis au service de l'ARS en 2021.

Sur proposition de l'hydrogéologue agréée-coordonateur départemental, l'ARS nomme officiellement le 26 août 2022, Mme Alice PROUVOST, comme hydrogéologue agréée pour émettre un avis sur le projet de révision de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1974.

En août 2023 Mme Alice PROUVOST a rendu son avis sur le projet de révision de l'Arrêté Préfectoral du 24/07/1974 de Déclaration d'Utilité Publique du forage d'eau potable de Krautergersheim.

Le 27 décembre 2023, la Communauté de Communes saisit les services de l'ARS pour un porté à connaissance d'éléments complémentaires relatifs à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour la révision de la DUP du forage de Krautergersheim.

En 2024, l'élaboration du programme d'action a été confiée à ENVILYS. Il s'agit d'un bureau d'étude spécialisé dans les questions d'agriculture.

Coût de la mission : 57 000 € HT financé à 70 % par l'AERM, **reste à charge pour la CCPO : 17 100 € HT**

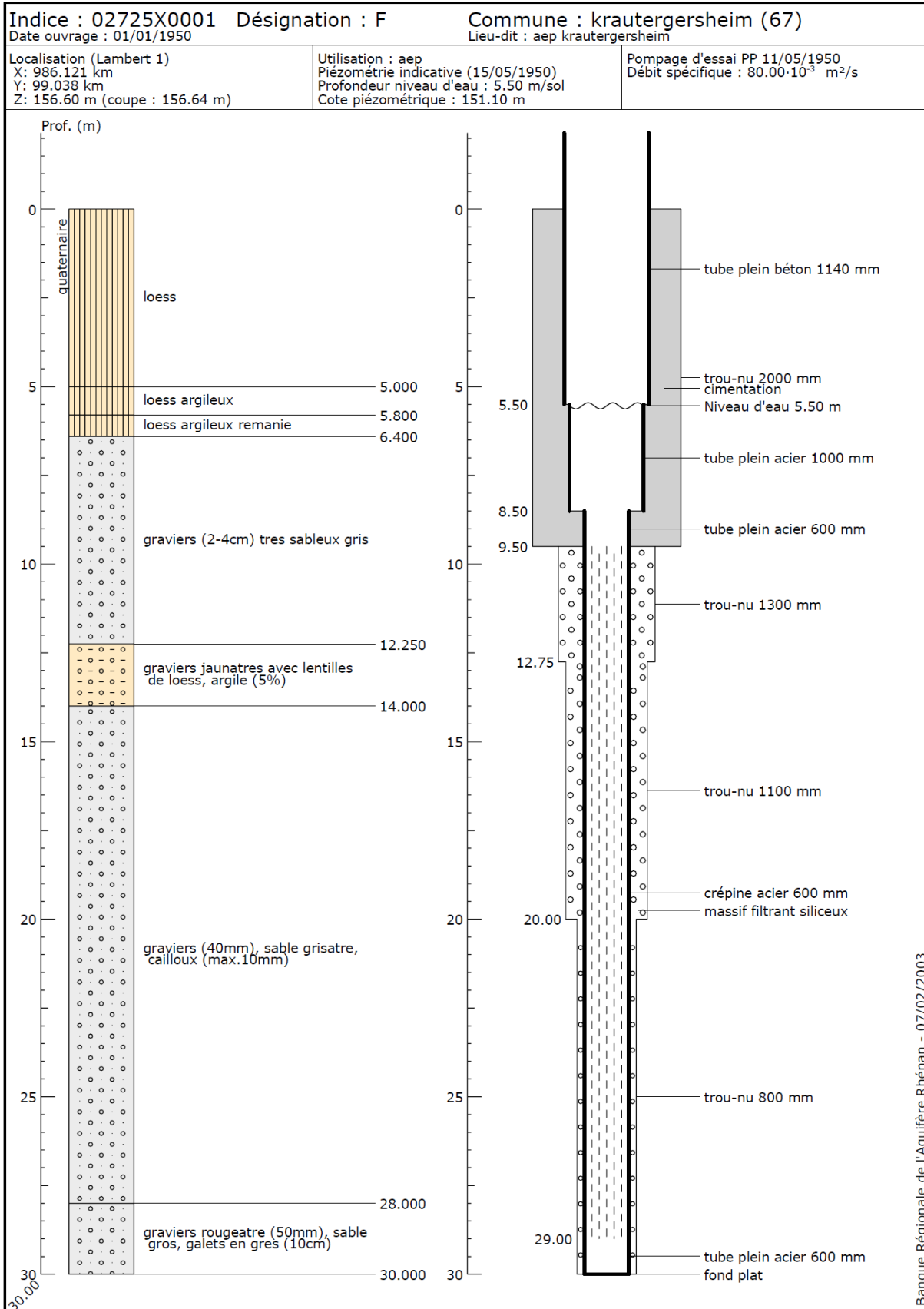
Mission d'ENVILYS :

- 1) Diagnostic territorial des pressions agricoles ;
 - Bibliographie
 - Enquête de terrain sur les pratiques agricoles
 - Caractérisation des pratiques agricoles
- 2) Diagnostic socio-économique
- 3) Elaboration du programme d'actions
 - Définition d'une stratégie d'intervention
 - Définition de 2 programmes d'actions
- 4) Approfondissement et chiffrage d'un programme d'action.

La **composition du COPIL** est définie dans le CTPP du marché d'ENVILYS :

- Du Vice-Président de la CCPO en charge de l'eau et de l'assainissement
- Du Vice-Président de la CCPO en charge de l'environnement
- 2 élus de la Commission Permanente Eau Assainissement :
M Thierry STOEFLER et M Jean-Luc KRUGMANN
- Des services de la Communauté de Communes
- D'un représentant de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- De l'Agence Régionale de Santé
- De la Direction Départementale des Territoires
- De la Chambre d'Agriculture d'Alsace (organisme consulaire)
- Des exploitants du territoire
- Bio en GrandEst

Un premier comité de pilotage a eu lieu en fin d'année 2024.



Banque Régionale de l'Aquifère Rhénan - 07/02/2003

6.4. Les travaux engagés en 2024

OBERNAI

Plan Vélo :

Poursuite des travaux dans le cadre du plan vélo. Les travaux réalisés par l'entreprise TRABET ont été réalisés sous maîtrise d'Oeuvre du bureau d'Etudes et d'ingénieries SERUE. Dans le cadre du contrat de délégation du service de l'eau potable, l'entreprise SUEZ eau France a exécuté le renouvellement des branchements d'eau potable et le raccordement des nouvelles conduites sur le réseau existant.

Descriptif des travaux :

Rue du Général Leclerc Sud section 4 :

Renouvellement de 350 ml de conduite fonte DN 150 et de 21 branchements.

Montant des travaux 123 720.72 €HT



*Préparation de vannes pour
raccordement sur la conduite
de 350mm rue du général*

- **Rue des Champs Verts section 11 - partie Nord :**

Renouvellement 270 ml de conduite en fonte de 150mm et renouvellement de 11 branchements.

Montant des travaux 87 362.00 €HT



*Raccordement de la nouvelle conduite
DN 150 rue des Champs Verts*

Trame Viaire

Finalisation de la programmation pluriannuelle de 2021 à 2024 de la trame viaire :

- Convention de Co-maitrise d'ouvrage entre la CCPO et la Ville d'Obernai,
- Estimation des travaux 440 000.00 € HT et validation de la phase PRO par le bureau d'étude « LOLLIER Ingénieries »,
- Lancement de la consultation du marché public avec CAO pour début des travaux janvier 2025,

Le projet se décline en différents secteurs avec une programmation de travaux de 2025 à 2028 :

- 2025 Rue de Sélestat Nord, Place Neher,
- 2026 Rue de Sélestat Sud,
- 2026 Rempart Monseigneur Caspar Circulé,
- 2026 Parvis de l'Eglise, rue Chanoine Guys, rue de l'Ecole et ruelle des Brochets,
- 2027 Rempart Monseigneur Caspar Piéton,
- 2027 Route de Boersch,
- 2028 Rues Capucins, Angle, Mars, Coqs, Etudiants et Brulée.

BERNARDSWILLER

Rue de Goxwiller

- Contractualisation d'un groupement de commandes entre la commune et la Communauté de communes,
- Notification du marché de maitrise d'œuvre : « LBSH »,
- Estimation des travaux 59 000.00 € HT et validation de l'AVP pour des travaux programmés en 2025 et 2026.

NIEDERNAI

Rue des Pierres et rue des Oiseaux

- Contractualisation d'un groupement de commandes entre la commune et la Communauté de communes,
- Notification du marché de maitrise d'œuvre : « LBSH »,
- Estimation des travaux à 139 000.00€ HT et validation de l'AVP en tranche ferme et la phase PRO en tranche conditionnelle pour des travaux programmés en 2025.

7 ORIENTATION POUR L'AVENIR

OBERNAI

Plan Vélo

Réalisation de la dernière tranche « Parvis Freppel » par l'entreprise TRABET sous maîtrise d'œuvre SERUE.

Estimation 234 216.00 € HT relatifs aux travaux et 80 000.00 € HT pour les travaux exclusifs du délégataire.

Compteur de sectorisation

Un comptage pertinent serait à réaliser sur la canalisation principale à l'entrée d'Obernai, au niveau de la jonction K2.

Ce comptage permettrait de surveiller la moindre fuite sur cette conduite maitresse, entre la sortie du forage de Krautergersheim, et les premiers abonnés.

Cette conduite de 350 mm chemine sous l'autoroute A35 et la route départementale RD500.

KRAUTERGERSHEIM

Rue des Jardins

La commune nous informe sa volonté d'aménager la rue des Jardins suite aux travaux d'enfouissement du réseau de distribution basse tension géré par les UME.

Estimation des travaux exclusifs du délégataire **34 500.00 € HT:**

- Renouvellement hors terrassement 22 branchements : 24 000.00 € HT,
- 3 raccordements : 10 500.00 € HT.

Estimation des travaux Eau Potable **91 500.00 € HT:**

- 165 ml Canalisation PVC 110mm : 51 500 € HT,
- Terrassement enrobage 22 branchements : 40 000.00 € HT.

Il est envisagé une Co-maitrise d'ouvrage commune-CCPO et de confier l'étude à un maitre d'œuvre.

CCPO

Station de traitement d'eau de Klingenthal, Saint Nabor et Krautergersheim.

Orange a informé SUEZ de la fin programmée des liaisons téléphoniques cuivre.

Réflexion à mener sur le remplacement de cette ligne téléphonique et de la modernisation des automates de gestion.

L'eau un bien précieux.

Suite à la période caniculaire de l'année 2023, il est pris acte de l'impériosité de la protection de la ressource, tant sur sa qualité, que sur sa disponibilité.

Des actions de communication sont engagées pour informer la population de ne pas gaspiller cette ressource (récupérateur d'eau de pluie, déconnexion des toitures...).

Les prescriptions lors des demandes d'urbanisme ou des demandes de raccordement, vont insister sur les avantages de la récupération de l'eau de pluie.

Les travaux engagés en 2024 et à venir ainsi que le programme de recherche de fuites engagé par le délégataire ont permis d'améliorer le rendement du réseau, l'effort est à poursuivre.

La gestion intégrée des eaux pluviales sur la parcelle va être un levier pour la protection des masses d'eau, actions définies dans le PAOT diligentée par la DDT et dans le PLUI.


Enfin, la poursuite du dossier pour l'obtention de la nouvelle DUP du forage de Krautergersheim va concrétiser la protection de cette ressource.

ANNEXES

- ANNEXE 1. SCHÉMA DU RESEAU D'EAU POTABLE
- ANNEXE 2. FICHES D'IDENTITE DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES
- ANNEXE 3. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE
- ANNEXE 4. SYNTHÈSE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHERENTES (3 SECTEURS)
- [ANNEXE 5. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE](#)


ANNEXE 2. FICHES D'IDENTITÉ DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES

Fiche d'identité - Station Krautergersheim	
Nom de la station	Station Krautergersheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	
Année de mise en service	2014
Dimensionnement	100 à 200 m3/j
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Krautergersheim
Agence	ALSACE
Type de traitement étage 1	
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection Filtration - permanganate	
Réactifs utilisés	
Permanganate de potassium	
Destination eaux de service Station d'épuration	

Photos		
		

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analysateur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

Fiche d'identité - Station de transfert de K2	
Nom de la station	Station de transfert de K2
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SUEZ
Année de mise en service	
Dimensionnement	1 000 m3/j
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Obernal
Agence	ALSACE
Type de traitement étage 1 Simple désinfection	
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection Bioxyde de chlore	
Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	
Destination eaux de service Pas d'eau de service	

Photos		
		

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analysateur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

Fiche d'identité Station de traitement Klingenthal

Nom de la station	Station de neutralisation Klingenthal
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	Lyonnaise des Eaux France
Année de mise en service	1996
Dimensionnement	80 m ³ /h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Rue Scheidecker Klingenthal
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	
Soude	
Calcaire terrestre	
CO2	

Destination eaux de service	Station d'épuration
-----------------------------	---------------------

Photos



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Oui	1
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Oui	1
Uv-mètre	Non	
Analyseur de chlore	Oui	2
Conductimètre	Oui	1

Fiche d'identité Station de traitement Saint Nabor

Nom de la station	Station de neutralisation Saint Nabor
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	Lyonnaise des Eaux France
Année de mise en service	2000
Dimensionnement	35 m ³ /h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Rue des Aïcines
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	
Soude	
Calcaire terrestre	
CO2	

Destination eaux de service	Station d'épuration
-----------------------------	---------------------

Photos



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Oui	1
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Oui	1
Uv-mètre	Non	
Analyseur de chlore	Oui	1
Conductimètre	Oui	1

Fiche d'identité - Station de traitement Krautergersheim

Nom de la station	Station de pompage de Krautergersheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EHN
Année de mise en service	1974
Dimensionnement	200 m ³ /h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Route de Meistratzheim Krautergersheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés
Acide chlorhydrique 7%
Chlorite de Sodium 9,5%

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvromètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

Fiche d'identité - Pompage Hindisheim

Nom de la station	Pompage Hindisheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	
Année de mise en service	2011
Dimensionnement	100 à 200 m ³ /h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Hindisheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés
Acide chlorhydrique 7%
Chlorite de Sodium 9,5%

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvromètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

ANNEXE 3. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE



N° dossier :

Réservé à l'administration



36 - 38 rue du Maréchal Koenig 67 210 OBERNAI - téléphone : 03 88 95 53 52 - Email : ccpso@ccpso.com

**DEMANDE DE RACCORDEMENT
AU RESEAU D'EAU POTABLE, AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Je soussigné, (Nom, Prénom, Société) :

Demeurant au N°: Rue :

CP : Localité :

☎ : adresse mail : N° SIRET :

Adresse de facturation si différente de votre adresse actuelle :

- Demande l'établissement** :
- d'un branchement principal d'assainissement
 - d'un branchement principal d'eau potable
 - de compteur(s) supplémentaire(s) d'eau potable, nombre :

Atteste avoir pris connaissance :

- du Règlement Général du Service des Eaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du Règlement Général du service d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif déterminée par la CCPO : €

Fait à : le :

Signature(s) du/des demandeur(s) :

AVIS DE LA MAIRIE

Date :

- Favorable et conforme
- Défavorable

Le Maire,

Observation :

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Date :

- Favorable et conforme
- Défavorable

Le Président, par Délégation

Observation :

Mme Audrey SCHIMBERLE,
Directrice Générale des Services

Adresse des travaux

Pour l'immeuble N° : Rue :

CP : Localité :

N° permis de construire :

Nombre de logement(s) créé(s) :

✓ Le (ou les demandeurs) devra indiquer s'il s'agit de nouveau(x) logement(s), de réhabilitation de logement(s), de modification de logement(s) ou autres (à préciser) :

Documents à joindre impérativement à cette fiche :

- Arrêté de Permis de Construire
- Plan de situation
- Plan de masse avec plans d'exécution des réseaux d'eau et d'assainissement.
Indication de l'emplacement souhaité du compteur eau potable et/ou boîte de branchement sur le plan de situation (joindre des photos).
- vue en plan par niveau avec indication des réseaux d'assainissement
- Coupe avec indication des réseaux d'assainissement (ventilation des chutes)
- Le matricule du compteur (en cas de compteur existant)
- Fiche de demande de branchement incendie si nécessaire
- Formulaire de TVA réduite sur rénovation CERFA 13948*5 (habitation de plus de 2 ans) si nécessaire

✓ Tous les renseignements demandés sur le présent document devront être dûment remplis par l'intéressé.

✓ Toute demande devra impérativement être complétée au plus tard deux mois avant la date souhaitée de réalisation de branchement(s).

✓ Chaque intéressé doit avoir pris connaissance du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) créée par l'article 30 de la Loi n° 2012-354 de finances rectificative du 14 mars 2012 et qui est calculée d'après le tableau ci-après conformément à la Délibération du Conseil de Communauté.

Cette participation est facultative. Elle est instituée par délibération de l'organe délibérant de la personne publique compétente en matière d'assainissement qui fixe les modalités de calcul et en détermine le montant. Elle sera exigible à compter de la date de raccordement au réseau collectif de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la Participation pour Assainissement Collectif est fixé par la Communauté de Communes selon un montant forfaitaire. Elle s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux


Type de logement(s)	Tarifs en Euros
1er logement ou 1er local professionnel	1 400 €
Par logement ou local supplémentaire : du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} inclus	700€
Par logement ou local supplémentaire : du 6 ^{ème} et plus	400 €

✓ Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :

Par téléphone au 03.88.95.53.52


Par Email ccpso@ccpso.com


ANNEXE 4. SYNTHÈSE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES (3 SECTEURS)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ZONE DE DISTRIBUTION : CCPSO - ZONES HAUTE ET MOYENNE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px; font-weight: bold; font-size: 2em; margin-bottom: 5px;">A</div> <div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 5px;"> <div style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 2px; font-size: 0.8em;">A : Eau de bonne qualité</div> <div style="background-color: #92d050; color: white; padding: 2px; font-size: 0.8em;">B : Eau de qualité convenable</div> <div style="background-color: #ffff00; color: black; padding: 2px; font-size: 0.8em;">C : Eau de qualité insuffisante</div> <div style="background-color: #ff6600; color: white; padding: 2px; font-size: 0.8em;">D : Eau de mauvaise qualité</div> </div> <div style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">Indicateur 2023 : A</div> </div>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation, d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection au bioxyde de chlore.


Votre réseau alimente de façon permanente 3054 personnes sur 1 commune (OBERNAI). Le responsable des installations est : « COM DE COM DU PAYS DE STE ODILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - OBERNAI » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU


PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 2,95 mg/L Valeur max : 3,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
La terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur max : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire ou fluit, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,02 mg/L Valeur max : 0,02 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 9,95 °F Valeur max : 10,4 °F
SODIUM		Eau douce
		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6 mg/L Valeur max : 6 mg/L
CHLORURES		Eau douce
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 9,05 mg/L Valeur max : 10 mg/L

Quelques conseils



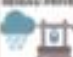
ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.




ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenir-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ


Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limiter autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.espotable.ceris.grou.fr

Édité le 18/05/2025
LDE 06701905

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres. Familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déficient. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux végétations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur le zone concernée.

ARS GRAND EST - ARS GRAND EST Délégation de Bas-Rhin - Cité administrative Gaujot - 14, rue du Maréchal Juin - 67 084 Strasbourg Cedex

<https://www.grand-est.ars.sante.fr>
03.88.76.79.86
ars-grandest-067-vosges.ars.sante.fr

Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable 2024

47



ZONE DE DISTRIBUTION : CCPSO - OBERNAI ZONE BASSE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 7 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation, d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection au bioxyde de chlore.
Votre réseau alimente de façon permanente 14884 personnes sur 5 communes (NENENHEIM, KRAUTERBERSHEIM, MEISTRATZHEIM, NIEDERNAI, OBERNAI). Le responsable des installations est : « COM DE COM DU PAYS DE STE ODILE ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - OBERNAI » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 29
Conformité : 100 %
Valeur max : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 22
Valeur moyenne : 33,4 mg/L
Valeur max : 41 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur max : 0,068 microgramme/L (chloridazone desphényl)

FLUOR

A Très bonne qualité

Oléonément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'installer un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 0,0823 mg/L
Valeur max : 0,1 mg/L

Quelques conseils



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il n'a doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



SÉCHERESSE
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau de robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 31,7 °F
Valeur max : 36,5 °F

SODIUM

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 14,3 mg/L
Valeur max : 16 mg/L

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 46,6 mg/L
Valeur max : 55 mg/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/05/2025

UTB 06/09/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 39 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité les aux rayonnements ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CCPSO - BERNARDSWILLER

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au bichlorure de chlore.

Votre réseau alimenté de façon permanente 1459 personnes sur 1 commune (BERNARDSWILLER). La responsabilité des installations est : « COM DE COM DU PAYS DE STE ODILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - OBERNAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 2 n/100 ml

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 7,2 mg/L
Valeur maxi : 7,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour la total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 169
Valeur maxi : 0,009 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,02 mg/L
Valeur maxi : 0,02 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,1 °f
Valeur maxi : 10,1 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 3,45 mg/L
Valeur maxi : 3,5 mg/L

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. La maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 10,7 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INTENTION



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU MIXÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHÉRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau de robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Récupérer les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eau-potable.santa.gouv.fr

Édité le 16/05/2025

UCI 087001804

L'indicateur global de qualité prend en compte les 39 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité les aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 4. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

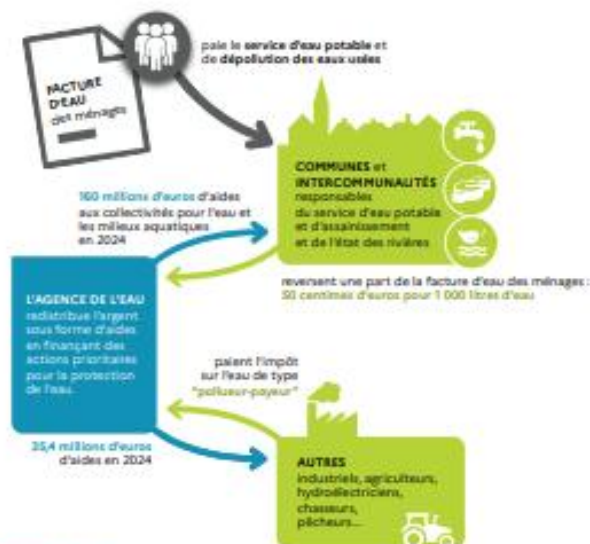
Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,14 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2022) https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques). Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L3224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.11, impose à la **laie maire ou à la laie président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La laie maire ou la laie président-e de l'établissement public de coopération intercommunale www.eaufrance.fr **l'information établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.**

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/voe-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur 5 priorités d'actions, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKt1N8k>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

/ 3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :
▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
▶ 4,4 millions d'habitants
▶ 8 départements
▶ 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>